



Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/356

ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

Objet : Occupation du domaine public

Le Maire de Thiers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2212-2, L 2213-2,

Vu le Code de la route en particulier l'article R 417-10,

Vu le Code pénal en particulier l'article R 610-5,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L 3335-1 et L 3335-11,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code de la construction,

Considérant l'organisation du festival La Pamparina les Vendredis 04 Juillet 2025, Samedi 05 Juillet 2025 et Dimanche 06 Juillet 2025,

Considérant qu'il convient de réglementer l'utilisation du domaine public et privé.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Aucun particulier, association ou entreprise ne peut installer un stand éphémère (buvette, scène musicale, vente...) sur le domaine public comme sur le domaine privé sans demande préalable soumise à autorisation de la municipalité via la Police Municipale.

ARTICLE 2 : Toute infraction constatée sera réprimée conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des arrêtés municipaux.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de Thiers et Monsieur le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – CS 90129 – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1. Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant Monsieur le Maire de la Ville de Thiers – 1 Rue François Mitterrand CS 63201 63300 THIERS Cedex. Courriel : contact@thiers.fr dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 19 Mai 2025
L'Adjoint Délégué à la Sécurité,
Sylvain HERMAN

